



République Française
Département Ille-et-Vilaine
Commune de Lassy

Registre des délibérations

Séance du 11 janvier 2019

L'an 2019, le 11 janvier à 20h00, le Conseil Municipal de la Commune de Lassy, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur LE CHÉNÉCHAL Didier, Maire.

Présents M. LE CHÉNÉCHAL Didier, Maire, Mmes : LEDUC Véronique, COURTEL Jacqueline, TANGUY Gaëlle, WESTER Michèle, MM : BIDAN Jean-François, BOURDEVERRE Jean-Yves, LE MERLUS François, LEGEAY Gérard, SOUTIF Olivier.

Absents ayant donné procuration : M. NOEL Franck à Mme LEDUC Véronique, M. MOULARD Hugues à M. SOUTIF Olivier.

Excusée : Mme LE BRIS Chantal

Absentes : Mmes GAUDICHE Marie-Annick et GERARD Laëtitia

A été nommée secrétaire : Mme LEDUC Véronique

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 10
- Procurations : 2

Date de la convocation : 07/01/2019

Date d'affichage : 07/01/2019

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Préfecture D'Ille-et-Vilaine
le : 14/01/2019

et publication du 21/01/2019

Avant de commencer la séance, Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que suite à l'envoi de l'ordre du jour, un point concernant une décision modificative sur le budget restaurant municipal doit être rajouté à l'ordre du jour.

Les membres présents acceptent d'ajouter ce point à l'ordre du jour.

SOMMAIRE

FINANCES : Ouverture des crédits d'investissements 2019.

FINANCES - VOIRIE : Sollicitation de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2019 (DETR)

FINANCES - ECOLES : Validation du devis pour le transport des élèves aux séances de piscine 2019

FINANCES – BUDGET RESTAURANT MUNICIPAL : Décision modificative n°1 et reversement au budget principal de la commune

Commune de Lassy
Séance du 11/01/2019

19-01 – FINANCES : OUVERTURE DES CREDITS D'INVESTISSEMENTS 2019

Monsieur le Maire expose que, dans l'attente du vote du budget primitif, la commune peut, par délibération de son conseil municipal, décider d'engager, de liquider et surtout de mandater, donc de payer des dépenses d'investissement, dans la limite de 25 % des investissements budgétés l'année précédente, par les dispositions prévues à l'article L.1612-1 du Code général des collectivités territoriales.

Le montant budgétisé en dépenses d'investissement 2018 s'élève à 883 341 € (hors chapitre 16, dépenses imprévues et opérations d'ordre).

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur maximale de 220 835.25 € (25 % x 883 341 €).

Les dépenses d'investissement actuellement concernées sont les suivantes :

- Opération 20 (mairie), compte 2051 (logiciels métiers) : 5 000 €
- Opération 11 (Salle des fêtes), compte 2031 (Frais d'études) : 5 000 €
- Opération 67(Voirie), compte 2031 (Frais d'études) : 5 940 €
- Opération 20 (mairie), compte 2183 (matériel informatique) : 2 000 €
- Opération 20 (mairie), compte 2184 (mobilier) : 10 000 €
- Opération 63 (local associations), compte 2181 (agencement mobilier) : 1 000 €
- Opération 70 (groupe scolaire), compte 2188 (autres immos corporelles) : 1 500 €
- Opération 78 (Urbanisme), compte 202 (Frais liés à la réalisation de documents) : 1 350 €
- Chapitre 020 : dépenses imprévues : 20 000 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'OUVRIER par anticipation des crédits en section d'investissement au budget 2019 ;**
- **de DIRE que les crédits concernés seront inscrits au budget principal de la Commune pour 2019 lors de son adoption ;**
- **D'AUTORISER M. Le Maire à liquider et mandater les dépenses, et le comptable à payer les mandats, recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions présentées ci-dessus ;**
- **D'AUTORISER Monsieur Le Maire à signer tout document se rapportant à cet objet**

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

19-02 – FINANCES - VOIRIE : SOLLICITATION DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX 2019 (DETR)

Par délibération du 19 Octobre 2018, le Conseil Municipal retenait le cabinet Celtic comme assistant à maîtrise d'ouvrage (AMO) dans le cadre des travaux d'aménagement de la rue du Pâtis et la continuité piétonne de la rue de la Croix St Michel.

Les travaux ont pour objet les prestations suivantes :

- rue du Pâtis : réaménagement total de la voirie, création d'un trottoir et marquage de stationnement, busage du fossé
- rue de la Croix St Michel : continuité du cheminement piéton sécurisé initié en 2018

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Nature des dépenses	Montant prévisionnel HT
Maîtrise d'œuvre et études complémentaires	4 950.00 €
Etudes complémentaires	1 000.00 €
Travaux	110 000.00 €
TOTAL PREVISIONNEL HT	115 950.00 €
Nature des recettes	Montant prévisionnel
DETR	46 380.00 €
Amendes de police	Montant non connu
TOTAL MINIMUM DES RECETTES	46 380.00 €
AUTOFINANCEMENT	69 570.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **d'ADOPTER l'opération présentée ci-dessus,**
- **d'ARRETER les modalités de financement comme présentées dans le tableau,**
- **de SOLLICITER la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR)**

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

19-03 – FINANCES - ECOLE : VALIDATION DU DEVIS POUR LE TRANSPORT DES ELEVES AUX SEANCES DE PISCINE 2019

Comme tous ans, et selon la délibération n°18-45 du 28 août 2018, le coût du transport des élèves aux séances de piscine est pris en charge par la commune.

4 transporteurs ont été contactés pour établir un devis pour 16 dates de transport entre l'école de Lassy et la piscine de Guer :

- Entreprise Bourrée voyages : 112 € TTC par transport, soit un total de 1 792.00 € TTC
- Entreprise Linévia : 150 € TTC par transport, soit un total de 2 400.00 € TTC
- Entreprise Jollivet : 142.17 € TTC par transport, soit un total de 2 274.72 € TTC
- Entreprise Transports Orain : 175 € TTC par transport soit un total de 2 800.00 € TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **de VALIDER le devis de l'entreprise Bourrée Voyages pour un montant total de 1 792.00€ pour 16 séances**
- **d'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce sujet.**

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

19-04 – FINANCES – BUDGET RESTAURANT MUNICIPAL : DECISION MODIFICATIVE N°1 ET REVERSEMENT AU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14,
Vu le budget restaurant municipal,
Vu le budget de la commune,

Monsieur Le Maire, propose au Conseil Municipal d'autoriser la décision modificative suivante afin d'équilibrer le budget restaurant municipal.

Le budget restaurant municipal 2018 de l'année en cours, et en particulier le compte 60612 (énergie/électricité) en section fonctionnement est insuffisant du fait d'un rappel de factures d'électricité de l'année 2017. Afin d'équilibrer la section fonctionnement et de pouvoir reverser les frais liés à l'électricité du restaurant municipal sur le budget de la commune, une décision modificative doit être effectuée :

Budget restaurant municipal :

Dépenses : compte 60612 (énergie / électricité) : + 8 500 €

Recettes : compte 7067 (redevances et droits périscolaire) : + 8 500 €

Budget commune :

Dépenses : chapitre 011 – compte 60612 (énergie / électricité) : + 8500 €

Recettes : chapitre 75 – compte 7588 (Autres produits de gestion courante) : + 8500 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- De **VALIDER** la décision modificative sur le budget restaurant municipal ;
- **D'AUTORISER** Monsieur Le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

Liste des délibérations

19-01 : FINANCES : Ouverture des crédits d'investissements 2019.

19-02 : FINANCES - VOIRIE : Sollicitation de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2019 (DETR)

19-03 : FINANCES - ECOLES : Validation du devis pour le transport des élèves aux séances de piscine 2019

19-04 : FINANCES – BUDGET RESTAURANT MUNICIPAL : Décision modificative n°1 et reversement au budget principal de la commune

Emargements

Elus	Fonction	Emargement
LE CHÉNÉCHAL Didier	Maire	
BOURDEVERRE Jean-Yves	Adjoint	
LE MERLUS François	Adjoint	
LEDUC Véronique	Adjoint	
BIDAN Jean-François	Adjoint	
NOËL Franck	Conseiller	Absent – Donne procuration à Mme LEDUC Véronique
COURTEL Jacqueline	Conseiller	
GAUDICHE Marie-Annick	Conseiller	
GERARD Laetitia	Conseiller	
LE BRIS Chantal	Conseiller	Excusée
LEGEAY Gérard	Conseiller	
MOULARD Hugues	Conseiller	Absent – Donne procuration à M. SOUTIF Olivier
SOUTIF Olivier	Conseiller	
TANGUY Gaëlle	Conseiller	
WESTER Michèle	Conseiller	

